

International Science and Technology Institute, Inc.

Headquarters 1129 20th Street, N.W., Washington, D.C. 20036
202/785-0834 • Telex 272785 ISTI UR • FAX 202/223-3865

6750217

**EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE
ET DE L'IMPACT DE LA PREMIERE OPERATION
DU PROGRAMME AFRICAIN POUR LA REFORME
DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE (AEPRP)
DE L'USAID EN GUINEE**

RAPPORT DEFINITIF

Préparé pour:

**'Agence Internationale Pour Le Développement
Conakry, Guinée**

(No. De Contract: PDC-0000-I-6134-00 Tâche 27)

Par:

**Xavier De La Renaudiere
Charles Moizeau**

**International Science and Technology Institute, Inc.
1129 20th Street, N.W., Suite 800
Washington, D.C. 20036**

Juin 1988

**EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE ET DE L'IMPACT
DE LA PREMIERE OPERATION AEPRP DE L'USAID EN GUINEE**

Table des Matières

	<u>Page</u>
INTRODUCTION.....	1
DEUX ANS DE REFORMES MACROECONOMIQUES EXCEPTIONNELLEMENT VIGOUREUSES.....	3
UNE PAUSE PROVISOIRE DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE REFORMES.....	4
BILAN MACROECONOMIQUE GLOBALEMENT TRES POSITIF.....	5
PERFORMANCE TRES INEGALE DANS LA MISE EN OEUVRE DES CONDITIONS PLUS SPECIFIQUES DE L'OPERATION AEPRP.....	6
A. CADRE JURIDIQUE ET FISCAL DE L'INVESTISSEMENT PRIVE.....	6
B. POLITIQUE DES PRIX AGRICOLES.....	7
C. POLITIQUE DU CREDIT.....	9
(i) EMPLOI DES FONDS DE CONTREPARTIE.....	9
(ii) FORMULATION D'UNE POLITIQUE DE CREDIT SATISFAISANTE.....	11
D. PRIVATISATION DE QUATRE SOCIETES D'ETAT.....	13
JUSTIFICATION MACROECONOMIQUE D'UNE DEUXIEME OPERATION AEPRP.....	15
UNE DEUXIEME OPERATION AEPRP CENTREE SUR LA POLITIQUE VIVRIERE.....	18
A. ACCORD DE PRINCIPE SUR DES OBJECTIFS THEORIQUES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION.....	21
B. MISE EN PLACE DES MOYENS D'ANALYSE APPROPRIES.....	23
C. DEFINITION ET MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNE.....	24

ANNEXE I

PRIVATISATION DE PROSECO, FRUITEX, SEMAPE ET AGRIMA

- APPENDICE A

FUSION AGRIMA + SEMAPE
COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL CUMULE

- APPENDICE B

I. AGRIMA : COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL
II. SEMAPE : COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

- APPENDICE C

Liste prévisionnelle annuelle des engrais, produits phytosanitaires, matériels et articles de pêche, des produits vétérinaires, des aliments pour volaille, du matériel d'élevage et des semences potagères

- APPENDICE D

AGRIMA : Liste prévisionnelle annuelle des petits outillages, des pièces de rechange et des pneumatiques

ANNEXE II

PROPOSITIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE USAID

ANNEXE III

EVOLUTION DU PRIX DU RIZ AU DETAIL SUR LES MARCHES DE CONAKRY

/ /

**EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE ET DE L'IMPACT
DE LA PREMIERE OPERATION AEPRP DE L'USAID EN GUINEE**

INTRODUCTION:

1. En septembre 1986, l'USAID a fait au gouvernement guinéen un don de \$10 millions, dans le cadre d'un flux global d'aides à la balance des paiements accordées par un groupe de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pour soutenir le programme d'ajustement structurel du pays. L'objectif principal de cette opération AEPRP était bien entendu d'appuyer l'ensemble des réformes économiques entreprises par la Guinée depuis la fin de 1985; cependant l'opération avait aussi des objectifs plus précis, notamment d'encourager le gouvernement à libéraliser et à privatiser l'activité commerciale en zone rurale, le but ultime étant de créer un environnement favorable à l'expansion de l'agriculture et de la petite entreprise.
2. Une première tranche de \$5 millions a été effectivement décaissée en juin 1987, dans le cadre du système des enchères géré par la Banque Centrale. Cependant, ni la contrepartie en francs guinéens de la première tranche, ni la deuxième tranche de \$5 millions n'ont encore été débloquées par l'USAID. Une mission de consultants a séjourné en Guinée du 7 au 28 mai pour évaluer l'exécution et l'impact de l'opération et présenter des recommandations opérationnelles en ce qui concerne:
 - (i) le déblocage de la deuxième tranche;
 - (ii) l'emploi des fonds de contrepartie en francs guinéens; et
 - (iii) le rôle que pourrait jouer une éventuelle deuxième opération AEPRP pour soutenir l'ajustement et le redressement de l'économie guinéenne.
3. La présente note a pour objet d'indiquer les conclusions et recommandations de la mission sur ces différents sujets. Ces conclusions peuvent être résumées de la façon suivante:
 - (i) au cours des deux premières années du programme (fin 1985-mi 1987) le gouvernement guinéen a mis en oeuvre un ensemble cohérent et vigoureux de réformes macroéconomiques, dont l'impact a été immédiat et substantiel;
 - (ii) depuis plusieurs mois, les réticences et résistances de l'opinion publique ont incité le gouvernement à ralentir le rythme d'exécution du programme, pause qui, nous l'espérons, est seulement tactique et provisoire;

- (iii) néanmoins, considérée dans une perspective globale, la performance de la Guinée dans la mise en oeuvre de sa politique de réforme paraît tout à fait satisfaisante et le bilan macroéconomique de l'opération AEPRP est extrêmement positif;
- (iv) la performance de la Guinée dans l'exécution des conditions plus spécifiques de l'opération AEPRP - notamment la privatisation ou la fermeture de 4 entreprises d'Etat - a été moins convaincante. Le gouvernement a besoin de délais supplémentaires pour achever ce processus. Il paraît souhaitable d'accorder ces délais;
- (v) le gouvernement guinéen est confronté à des problèmes économiques, financiers et sociaux de plus en plus complexes; l'arrêt du processus de réforme n'est pas le scénario le plus probable; néanmoins, le gouvernement aura besoin de tout l'appui des bailleurs de fonds pour soutenir sa volonté politique au cours d'une phase particulièrement difficile du programme, c'est-à-dire au moment où il doit tout à la fois prendre des décisions d'une importance critique pour le rétablissement et le maintien des équilibres économiques essentiels, initier les réformes définies dans le cadre du deuxième crédit d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et renégocier un nouveau programme avec le FMI (Facilité d'Ajustement Structurel). Si, comme nous l'espérons, le gouvernement guinéen prend les mesures nécessaires pour la relance de sa politique de réforme, une deuxième opération AEPRP est pleinement justifiée; sa préparation devrait être engagée dès que l'exécution des conditions spécifiques de la première opération auront permis le déblocage de la deuxième tranche;
- (vi) la conditionnalité de cette deuxième opération devrait être liée à la définition et à la mise en oeuvre d'une politique rizicole et vivrière plus cohérente, avec l'appui de l'ensemble des bailleurs de fonds engagés dans ce secteur. La définition de cette politique devrait comporter la mise en place et l'analyse de toute une série d'indicateurs sur le marché des produits vivriers en Guinée, en vue de démystifier un problème complexe, dont la solution est vitale pour l'avenir à long terme de l'économie guinéenne.

DEUX ANS DE REFORMES MACROECONOMIQUES

EXCEPTIONNELLEMENT VIGOUREUSES

4. Dans l'ensemble, les principaux objectifs de la première vague de réformes macroéconomiques entreprises par la Guinée depuis la fin de l'année 1985 ont été atteints ou sont en cours de réalisation. L'aide à la balance des paiements mise en place par les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque Mondiale et FMI) et bilatéraux (Japon; France; Allemagne et Suisse) avec l'appui des Etats-Unis (opération AEPRP; contrevaletur de l'aide alimentaire) a grandement facilité une gestion souple des taux de change, dans le cadre du système des enchères géré par la Banque Centrale. A la suite d'une dévaluation de 93% en janvier 1986, le taux de change a glissé de GS 300/345 en janvier 1986 à GNF 440 en août 1987. De mai à août 1987, la différence entre les taux du marché officiel et du marché parallèle n'a jamais dépassé 10%.
5. Ce rapprochement des deux taux et l'abondance des fonds mis à la disposition du système des enchères par les bailleurs de fonds extérieurs ont permis de libéraliser graduellement les allocations en devises au secteur privé et ont considérablement favorisé l'expansion de l'activité commerciale. En outre, il est intéressant de noter que le taux de couverture des importations officielles par les exportations officielles est passé de 14% en 1986 à 29% en 1987.
6. D'importantes mesures ont également été décidées et appliquées dans le sens d'une libéralisation de la production, des services et des prix. Plus des deux tiers des entreprises d'Etat ont été liquidées ou privatisées. Un système bancaire entièrement neuf et largement privatisé a été reconstruit en quelques mois. L'abrogation du système des prélèvements sur les récoltes, ainsi que la libéralisation du commerce intérieur et des transports routiers, a beaucoup contribué à la relance de la production agricole. La plupart des prix ont été libérés, sauf un petit nombre de produits stratégiques (riz et produits pétroliers). Même dans ces deux secteurs, d'importants ajustements ont été faits et la Guinée est l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest qui ait pratiquement éliminé le système de prix nationaux applicables sur tout le territoire sans considération des disparités de frais d'approche et coûts de transport entre les différentes régions. Cette réforme, apparemment peu spectaculaire, peut beaucoup contribuer à une meilleure répartition géographique des différentes activités économiques en fonction des avantages comparatifs propres à chaque région.
7. Cette politique de privatisation et de libéralisation de l'économie est d'autant plus courageuse qu'elle a coïncidé avec une réforme administrative dont les objectifs et les modalités sont analysés en détail dans des rapports récents du FMI et de

la Banque Mondiale. (Rapport du FMI du 2 juillet 1987; Projet de Rapport pour un deuxième crédit d'ajustement structurel du 28 avril 1988).

UNE PAUSE PROVISOIRE DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE REFORMES

8. Il n'est pas anormal qu'après avoir procédé à un vaste ensemble de réformes à un rythme accéléré, le corps social et les leaders politiques s'interrogent sur la justification et les risques des mesures prises et des orientations décidées et soient tentés de ralentir le rythme. Parmi les signes de ce ralentissement, citons notamment les points suivants:

a) Les retards dans la mise en oeuvre de la réforme administrative, qui s'expliquent en grande partie par des facteurs pratiques (lenteur des tests), mais risquent d'avoir des effets pernicioeux sur l'économie guinéenne. C'est moins le coût budgétaire d'un nombre excessif de fonctionnaires et d'agents de l'Etat, que l'incidence d'une situation confuse sur le comportement de ces agents, qui peut avoir un impact durable sur la performance économique;

b) Le ralentissement du processus de privatisation, et - plus important encore - l'inquiétude croissante des milieux d'affaires (industriels et commerçants guinéens et étrangers), à la suite de déclarations officielles mal interprétées et d'une lente dégradation des relations entre le secteur public et privé;

c) quelques hésitations dans la gestion d'agrégats économiques importants: la tentation naturelle mais dangereuse, de freiner l'ajustement des taux de change et de quelques prix et tarifs stratégiques, alors même que l'inflation s'accélère et que le maintien d'une politique salariale ferme est en train de devenir un exercice de plus en plus périlleux. Pour appréhender cette tendance citons deux principaux exemples: le taux de change et le prix du riz:

- (1) après une longue période de glissement rapide jusqu'en août 1987, le taux de change du franc guinéen contre le dollar a à peine varié depuis cette date; alors que le taux d'inflation est de l'ordre de 30% (estimation pour l'année 1987), le taux officiel est passé de 440 CFA en août 1987 à 455 CFA en mai 1988; certes, pendant toute cette période, le glissement du franc guinéen par rapport au franc français et au franc CFA a été beaucoup plus rapide; mais précisément l'un des avantages que peut

exploiter la Guinée dans le cadre d'une politique agressive de relance économique est sa capacité d'ajuster rapidement ses taux de change, au milieu de pays qui ont l'atout de la convertibilité de leur monnaie mais qui opèrent dans le cadre d'un système plus rigide; pour la Guinée, par conséquent, une politique dynamique des taux de change - combinée avec une gestion budgétaire et une politique salariale rigoureuses - pourrait jouer un rôle capital dans le sens d'un renforcement rapide de la compétitivité relative de son économie;

- (ii) nous examinerons plus loin le problème plus spécifique de la production vivrière et de la relation entre le prix du riz importé et les prix des produits alimentaires nationaux; disons seulement qu'après un gel de fait du prix du riz importé à un niveau relativement bas (environ 100 GNF par kg d'août 1986 à avril 1987), le gouvernement a laissé ce prix remonter à partir de mai 1987 et, non sans hésitations, a finalement accepté d'ajuster le prix officiel de l'aide alimentaire sur la base des prix internationaux de référence. En outre, dans le cadre de la négociation du deuxième crédit d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale, la Guinée s'est en principe engagée à rétablir une taxation de 10% sur le prix du riz importé. Il n'en reste pas moins que, comme dans la plupart des pays africains, la tentation dirigiste en matière de prix des produits vivriers de base est souvent très forte. Espérons qu'elle ne deviendra pas irrésistible.

BILAN MACROECONOMIQUE GLOBALEMENT TRES POSITIF

9. Malgré les inquiétudes que les observateurs étrangers auront toujours sur la continuité et le succès d'un vaste programme de réformes tel que le programme guinéen, le bilan global de l'expérience reste extrêmement favorable. Il est difficile de procéder à une analyse objective de la vigueur relative du programme guinéen par rapport à ceux d'autres pays africains. Nous sommes cependant tentés d'affirmer qu'en moins de deux ans - de fin 1985 au premier semestre de 1987 - la Guinée a mis en place un ensemble de réformes économiques et monétaires qui soutient favorablement la comparaison avec l'effort accompli en plus de trois ans par un autre pays de la région dont l'excellente performance est souvent citée en modèle.

10. Pour autant que le manque de données statistiques permette d'évaluer de façon fiable les résultats obtenus, il semble que les réformes macroéconomiques mises en oeuvre depuis 1985 aient eu des effets rapides et substantiels: le taux de croissance

du PIB a atteint 3% en 1986 et 6% en 1987. Particulièrement remarquables seraient les résultats obtenus dès les premières années du programme sur le plan de l'agriculture, ainsi que de l'artisanat et de la PME industrielle et commerciale: création de 21.000 emplois à Conakry depuis 1984, notamment dans le secteur informel.

11. Il n'est pas possible d'isoler l'impact de l'opération AEPRP de l'influence globale exercée par l'ensemble des aides à la balance des paiements sur le processus de réforme et sur la performance économique. Les dollars de l'AEPRP ayant transité par le système des enchères, il serait vain de vouloir en suivre l'emploi et de leur attribuer des effets spécifiques. Notons d'ailleurs que les 5 millions de dollars décaissés en 1987 représentaient seulement 8% des aides bilatérales et multilatérales à la balance des paiements déboursées au cours de cette année. Néanmoins la solidarité des bailleurs de fonds et le soutien politique et financier qu'ils apportent tous ensemble au programme de réforme économique ont joué un rôle capital pour encourager le gouvernement à entreprendre et à persévérer. Vue sous cet angle l'opération AEPRP a eu des effets extrêmement positifs.

12. Sur le plan macroéconomique, les conditions de déboursement de la deuxième tranche peuvent donc être considérées comme réunies; c'est seulement sur le plan microéconomique que des retards sérieux dans l'exécution de certaines des conditions spécifiques de l'opération AEPRP risquent de retarder le déboursement de cette deuxième tranche.

PERFORMANCE TRES INEGALE DANS LA MISE EN OEUVRE DES CONDITIONS PLUS SPECIFIQUES DE L'OPERATION AEPRP

13. Les conditions spécifiques de l'opération AEPRP, et notamment les conditions de déblocage de la 1ère et de la 2ème tranche et les conditions d'emploi des fonds de contrepartie, peuvent être classées en quatre catégories: politique des prix agricoles, politique du crédit, cadre juridique et fiscal de l'investissement privé et privatisation de 4 entreprises d'Etat. Sur les trois premiers points, la performance de la Guinée est satisfaisante. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la privatisation des entreprises.

A. CADRE JURIDIQUE ET FISCAL DE L'INVESTISSEMENT PRIVE
(Code Commercial et Code d'Investissement).

14. L'une des conditions du déblocage de la deuxième tranche est la promulgation de nouveaux codes (Code Commercial et Code d'Investissement) assurant une participation équitable de tous les

éléments du secteur privé à l'activité économique nationale. A ce jour, c'est seulement le Code d'Investissement (généralement considéré comme très satisfaisant) qui a été publié, ainsi qu'une loi définissant l'exercice de la profession commerciale. Le Code Commercial est en cours de préparation.

15. La mission de mai n'a pas examiné ces deux textes; l'USAID - Conakry les a envoyés à Abidjan et attend les commentaires d'un bureau d'avocats. Nos observations se limiteront donc à quelques réflexions sur la priorité relative de ce type d'interventions dans le programme des bailleurs de fonds en Guinée.

16. Il est certain que l'ambiguïté du cadre juridique est un obstacle à l'investissement privé. L'expansion du système bancaire est handicapée par l'incertitude du droit et des procédures. Le régime foncier ne permet pas de prendre d'hypothèques. En outre, les opérateurs privés mettent en doute la capacité ou la volonté des tribunaux de soutenir fermement le développement d'une jurisprudence qui encourage la vie des affaires et le respect des engagements contractuels. Le gouvernement guinéen est conscient de la gravité de ces problèmes: c'est ainsi que le Ministère du Plan a demandé à la SFI et au PNUD, dans le cadre du "Foreign Investment Advisory Service" de l'aider à identifier les obstacles juridiques et institutionnels à l'investissement privé. Les conclusions et les recommandations de la mission du FIAS permettront peut-être de définir les éléments d'un plan d'action pour la solution des problèmes les plus urgents. Il convient cependant de reconnaître que la substitution progressive d'un cadre juridique techniquement cohérent, accepté par la société guinéenne et vigoureusement appliqué par le gouvernement et les tribunaux, est une oeuvre de longue haleine qui ne fait que commencer.

17. Les autorités guinéennes se vantent d'avoir l'un des codes d'Investissement les plus généreux d'Afrique. En fait la réduction des droits de douanes en 1987 signifie que la protection de l'industrie guinéenne dépend principalement du taux de change; le principe paraît d'ailleurs d'autant plus sage que l'efficacité des services douaniers n'est pas évidente. Il semble cependant que cette règle générale n'exclut pas de nombreuses exceptions accordées sur une base individuelle aux entreprises et aux projets. Compte tenu des incertitudes de la situation, la floraison de régimes particuliers n'est pas étonnante. Ceci signifie cependant que les autorités guinéennes doivent développer une forte capacité d'analyse pour vérifier la compatibilité de ces accords particuliers avec les objectifs économiques du pays.

B. POLITIQUE DES PRIX AGRICOLES

18. Parmi les conditions de la deuxième tranche figure l'établissement d'un calendrier pour l'élimination de tout contrôle

des prix (production et consommation). Dans une large mesure, cette condition est remplie et même dépassée, le gouvernement guinéen ayant rapidement procédé au démantèlement de la plupart des contrôles en vigueur sous l'ancien régime. Non seulement le système des prélèvements sur les récoltes a été définitivement aboli mais encore les prix de tous les produits agricoles guinéens sont totalement libres 1/. En très peu de temps, la Guinée est passée d'un régime superdirigiste à un cadre plus libéral que le système en vigueur dans un pays comme la Côte d'Ivoire.

19. Ceci ne veut pas dire que la tentation dirigiste ait définitivement disparu. Des projets de réglementation des prix réapparaissent périodiquement. Jusqu'à présent, les autorités guinéennes ont refusé d'y donner suite. A notre connaissance, les seuls facteurs de distorsion qui subsistent ou qui risquent constamment de renaître concernent la commercialisation du café et le marché du riz.

20. En ce qui concerne la commercialisation du café, les prix aux producteurs sont libres; mais la répartition des timbres de l' O.I.C. ne paraît pas organisée d'une manière très rationnelle. Le problème se pose surtout depuis 1987 quand la production guinéenne a commencé à dépasser le quota du pays. Au lieu que les timbres soient distribués de façon à encourager les agents économiques les plus actifs dans la production, la collecte et la transformation du café, ils sont, semble-t-il, accordés arbitrairement sur la base de critères qui mériteront d'être précisés pour la prochaine campagne.

21. En ce qui concerne le prix du riz, c'est en fait l'aide alimentaire qui a donné au gouvernement de puissants moyens d'intervention dont il s'est servi systématiquement pour bloquer la hausse des prix du riz importé entre août 1986 et avril 1987. Il est probable que ces interventions ont perturbé le marché et freiné la production et la vente du riz local et des autres cultures vivrières nationales. Nous reviendrons sur ce sujet dans la dernière partie de cette note. Rappelons cependant que d'importantes mesures ont été prises en 1987 pour débloquer le prix du riz et aligner le prix de gros des livraisons d'aide alimentaire sur les prix internationaux.

22. En ce qui concerne le prix des intrants agricoles, les pratiques commerciales de SEMAPE (marges commerciales faibles qui ne tiennent pas compte du coût de remplacement des stocks) et d'ACRIMA (ventes à crédit: faibles taux de recouvrement) comportent un élément de subvention au consommateur. Nous reviendrons sur

1/ Des produits comme le café et la noix palmiste font encore l'objet de prix fixés par le gouvernement; mais cette fixation de prix n'a qu'une valeur indicative et le prix de ces produits est en fait déterminé par le jeu du marché.

cette question à propos du problème de la privatisation de ces deux entreprises.

23. Pour conclure, nous pensons que malgré les réserves qui viennent d'être exprimées, la politique des prix agricoles en Guinée est dans l'ensemble satisfaisante et conforme aux objectifs de l'opération AEPRP.

C. POLITIQUE DU CREDIT

24. Nous examinerons cette question sous deux angles différents : (i) l'une des conditions de la première tranche de l'opération AEPRP est l'accord des banques commerciales pour participer à un programme de crédit au secteur privé financé par les fonds de contrepartie; en outre (ii) l'emploi de ces fonds de contrepartie et le déblocage de la deuxième tranche sont subordonnés à la formulation d'une politique de crédit cohérente et satisfaisante.

(i) EMPLOI DES FONDS DE CONTREPARTIE

25. Il va de soi que les banques commerciales sont, en principe, disposées à participer à un programme de crédit au secteur privé qui serait financé par les fonds de contrepartie. Cependant, cet accord de principe a peu de valeur tant que la Banque Centrale et l'USAID n'ont pas défini d'un commun accord les conditions d'un tel programme.

26. La Banque Centrale a remis une proposition d'emploi des fonds de contrepartie (Annexe II) qui peut être résumée de la façon suivante:

- mobilisation de ces fonds au moyen du refinancement par la Banque Centrale des crédits éligibles accordés par les Banques Commerciales;
- exclusion du commerce, de l'immobilier et du financement de l'importation;
- affectation prioritaire des fonds de contrepartie au financement des P.M.E. (qui recevraient 50% des crédits), ainsi que de l'agriculture et de l'artisanat (les 50% restant);
- les crédits éligibles seraient soit des crédits à court terme (18 mois maximum) soit des opérations à moyen terme (2-3 ans);
- aucun emprunt ne pourrait dépasser 50 millions de GNF.

27. En ce qui concerne les taux d'intérêt, la proposition de la Banque Centrale serait la suivante:

- a) court terme: 12 à 15% pour l'agriculture et l'artisanat (selon que le crédit est assorti ou non d'une possibilité de recours à un fonds de garantie); 15% pour les PME.
- b) moyen terme: 15%

28. Quant au fonds de garantie proposé, il serait constitué au moyen (i) d'une dotation initiale prélevée sur les fonds de contrepartie de l'opération AEPRP et (ii) d'une contribution de 5% prélevée au départ sur le montant de chaque opération.

29. Les propositions de la Banque Centrale constituent une base de départ intéressante mais appellent de notre part les observations suivantes:

- a) les critères d'éligibilité nous paraissent restrictifs et risquent de geler pour longtemps l'emploi effectif des fonds de contrepartie; en effet, en l'état actuel des choses, la quasi totalité des crédits accordés par les banques commerciales vont aux commerçants; les paysans, les artisans et les PME n'ont guère accès au crédit qu'à travers le secteur informel ou par l'intermédiaire des commerçants eux-mêmes;
- b) il serait probablement souhaitable d'étendre aux commerçants l'accès aux fonds de contrepartie, tout en limitant cet accès aux activités commerciales suivantes:
 - collecte de produits agricoles (café, riz, fruits);
 - vente et distribution de biens de consommation (à l'exception des produits agricoles importés) dans les villages et les petites villes de l'intérieur;
- c) le montant maximum de chaque emprunt devrait être sensiblement relevé;
- d) la seule règle relative aux taux d'intérêt devrait être qu'ils soient conformes à la structure des taux en vigueur.

30. Après avoir promis de réfléchir à ces propositions d'assouplissement, la Banque Centrale est revenue à ses positions initiales. Il faut donc prévoir que les fonds de contrepartie seront déboursés très lentement; en effet, le système bancaire ne manque pas de liquidités et tendra longtemps à accorder la plus haute priorité aux crédits destinés à financer les grands produits importés et aux opérations assorties de garanties spéciales. Cependant, l'USAID ne devrait pas s'inquiéter excessivement de la lenteur de tels déboursements. Compte tenu des tendances inflationnistes qui dominent actuellement l'économie guinéenne, il est plus urgent de déboursier la deuxième tranche que les fonds de

contrepartie. Il est d'ailleurs probable qu'un emploi accéléré de ces fonds de contrepartie ne soit guère compatible avec les plafonds de crédit fixés dans le cadre du programme FMI. Ce problème devrait être discuté avec la mission FMI de juin.

31. Pour conclure, bien que restrictive, la proposition de la Banque Centrale mérite peut-être d'être acceptée sous les réserves suivantes:

- a) la création d'un fonds de garantie financé par les fonds de contrepartie ne mérite guère d'être prise en considération tant que le gouvernement et la Banque Centrale n'auront pas mis au point un mécanisme cohérent avec l'accord et l'appui de l'ensemble des bailleurs de fonds concernés;
- b) il serait souhaitable d'affecter une partie des fonds de contrepartie au financement des indemnités qui devront être versées au personnel licencié dans le cadre de la privatisation ou de la liquidation d'AGRIMA, SEMAPE, FRUITEX ET PROSECO; cette décision permettrait peut-être d'accélérer la réforme; en 1987, les dépenses de personnel des 4 entreprises atteignaient au total 55 millions de GNF; sur la base des pratiques actuelles (5 ans de salaire) c'est un maximum de 275 millions de GNF (soit \$600.000) qui devrait être réservé à cette dépense.

(11) FORMULATION D'UNE POLITIQUE DE CREDIT SATISFAISANTE

32. Une étude financée par l'USAID (rapport Nathan d'octobre 1987) décrit l'évolution du crédit et du système bancaire depuis 1985. La situation actuelle peut être résumée de la façon suivante:

- a) un premier élément de la politique de crédit a été la décision très importante, prise en 1985, de repartir à zéro et de reconstruire un système bancaire entièrement neuf axé sur une banque centrale publique opérant en collaboration avec plusieurs banques commerciales au capital diversifié (public; privé guinéen et privé étranger);
- b) dans un système monétaire et bancaire reconstruit en deux ans, l'empirisme domine nécessairement la politique du crédit qui a évolué par tâtonnements en fonction des besoins de l'économie et des progrès réalisés par les banques dans leur connaissance d'un marché nouveau et dans leurs relations avec les autorités monétaires du pays;
- c) dans une première phase, les interventions de la Banque Centrale et du système bancaire ont visé à mettre en place

les mécanismes nécessaires à l'accomplissement d'un petit nombre de tâches élémentaire: constitution, gestion et assouplissement progressif du système des enchères; crédits à l'importation de biens et services de plus en plus diversifiés; diffusion dans l'économie (par l'intermédiaire du secteur commercial) d'une relance principalement animée par les trois facteurs suivants: (i) l'aide extérieure à la balance des paiements; (ii) la libéralisation de l'agriculture, des transports et du commerce intérieur, enfin (iii) la distribution aux producteurs et aux consommateurs des biens et denrées dont l'achat peut les inciter à produire et à travailler;

- d) dans une deuxième phase, la politique du crédit se propose des objectifs un peu plus sophistiqués:
- "banclarisation" des provinces, par la création d'agences en dehors de Conakry;
 - soutien à la réforme administrative par l'octroi de crédits partiellement garantis par l'Etat pour la reconversion des fonctionnaires licenciés;
 - réflexion prudente sur les moyens d'atteindre l'agriculture et les PME, soit dans le cadre de projets encadrés par l'aide internationale, soit au moyen d'incitations spéciales aux banquiers (refinancement à des taux concessionnels; fonds de garantie);
 - ajustement du niveau et de la structure des taux d'intérêts à l'évolution de la situation économique et monétaire, y compris une hausse des taux pour qu'ils se rapprochent du taux d'inflation intérieure (aujourd'hui les taux d'intérêt couramment pratiqués par les banques atteignent 25%, sauf taux privilégiés pour un petit nombre d'opérations soutenues par les bailleurs de fonds extérieurs);
- e) tout au long de cette brève évolution, la politique du crédit et la gestion bancaire se sont inscrits dans le cadre d'objectifs et de critères négociés avec le FMI et la Banque Mondiale; le dernier en date des documents ainsi négociés avec les institutions de Bretton Woods est la déclaration de politique économique d'avril 1988 (dans le cadre de la négociation d'un 2ème crédit d'ajustement structurel), qui comporte trois paragraphes importants sur la politique monétaire et du crédit, consacrant notamment les 4 principes suivants:
- mise en place de taux d'intérêts positifs réels flexibles visant à attirer les dépôts en francs guinéens et à améliorer l'allocation des ressources;
 - surveillance attentive de l'évolution du crédit au secteur public; priorité croissante au crédit au secteur privé et notamment à la petite et moyenne entreprise;

- mise en place d'incitations nouvelles pour encourager les banques à accorder des crédits à moyen et long terme (y compris fonds de garantie);
- réflexion sur la mise en place de systèmes de sûretés réelles, dont l'absence est un obstacle majeur au développement du crédit à la production; préparation d'un Code Foncier; mise en place d'un cadastre.

33. Nous pouvons donc conclure que le gouvernement guinéen et la Banque Centrale ont opéré dans ce secteur avec tout le pragmatisme nécessaire; peu de documents formels ont été publiés qui constituent la politique de crédit du pays; mais les arrangements et les procédures qui ont été progressivement mis en place paraissent dans l'ensemble raisonnables, évoluent de façon constante dans la bonne direction, et méritent d'être considérés comme une politique du crédit satisfaisante, compte tenu des circonstances très particulières qui entourent la lente renaissance du système bancaire en Guinée.

D. PRIVATISATION DE QUATRE SOCIETES D'ETAT

34. Une dernière condition du déblocage de la troisième tranche est la liquidation de quatre sociétés d'Etat engagées dans la commercialisation des produits (FRUITEX et PROSECO) et dans la distribution des intrants (SEMAPE et AGRIMA). Les notes jointes (Annexe I) présentent quelques observations plus détaillées sur ces quatre sociétés. Les conclusions peuvent être résumées de la façon suivante:

- a) Dans tous les cas, le gouvernement guinéen s'est efforcé de remplacer les sociétés d'Etat existantes par des sociétés d'économie mixte avec participation minoritaire de l'Etat (20 à 30%);
 - b) Pour la constitution de ces sociétés d'économie mixte le gouvernement a consulté un certain nombre d'entreprises étrangères et guinéennes du secteur;
 - c) Cette stratégie paraît avoir donné de bons résultats dans le cas de PROSECO et, dans une moindre mesure, de FRUITEX;
- (1) Dans le cas de PROSECO un groupe Suisse (l'Aiglon) est intéressé à prendre 40% du capital de l'entreprise; deux partenaires guinéens (Rouquy Barry et Bah dit Bobo) détiendront 35%; la part de l'Etat atteindra 25%. Un protocole d'accord a été mis au point qui a été approuvé par tous les services guinéens compétents sous réserve du visa du Ministère de la Justice. Le groupe suisse paraît très enthousiaste et les autorités guinéennes

sont certaines que l'affaire sera rapidement conclue. PROSECO dispose d'installations de triage et de torréfaction en excellent état et le bon fonctionnement de la nouvelle entreprise devrait avoir des effets bénéfiques sur le plan de la qualité et de la commercialisation du café guinéen.

- (ii) Dans le cas de FRUITEX, c'est un important groupe italien (AFRUIT) qui prendrait 51% du capital de la nouvelle société SOGUIFRUIT; l'Etat aurait 25%, tandis que des partenaires privés guinéens (Bah dit Bobo et IDS) prendraient 24%. Comme dans le cas de PROSECO, un protocole d'accord a été mis au point qui a été soumis au Ministère de la Justice. La société italienne a déjà commencé à commercialiser en Europe des fruits guinéens; une chambre froide financée par la nouvelle société sera transportée à Conakry dès que le nouveau plan directeur de l'aéroport déterminera son emplacement. Ce début de relation technique et commerciale entre FRUITEX et ses futurs partenaires permet d'espérer que les autorités guinéennes et l'actionnaire italien feront tout leur possible pour résoudre d'éventuels problèmes. Il convient de noter que SOGUIFRUIT ne disposera d'aucun monopole de l'achat de fruits guinéens (ni PROSECO d'ailleurs en ce qui concerne le café).
- d) La privatisation/liquidation d'AGRIMA et de SEMAPE n'a guère avancé. Une commission créée au sein du Ministère de l'Agriculture, à la suite de contacts préliminaires avec un certain nombre d'entreprises privées du secteur, a conclu qu'il serait possible de créer une société d'économie mixte qui fusionnerait les activités des deux entreprises. Mais, à ce stade, les partenaires privés officiellement consultés ont marqué peu d'intérêt et il paraît aujourd'hui peu probable que l'opération réussisse. Dans l'intervalle, les deux sociétés continuent de fonctionner plus ou moins mal, le Ministère de l'Agriculture voulant éviter l'interruption du service. SEMAPE - qui vend au comptant - fait des bénéfices comptables qui correspondent probablement à des pertes légères. AGRIMA a un chiffre d'affaires beaucoup plus important (1400 millions de GNF en 1987); mais 90% des ventes sont des ventes à crédit dont le recouvrement est incertain.

35. La situation qui vient d'être décrite appelle de notre part les commentaires suivants:

- a) il serait souhaitable d'inciter le Ministère de la Justice à donner rapidement son accord aux projets du protocole pour la création des deux sociétés d'économie mixte (PROSECO SA et SOGUIFRUIT). Il serait dangereux de donner aux nouveaux partenaires privés l'occasion de changer d'idée;

- b) Dans le cas de SEMAPE et d'AGRIMA, le Ministère de l'Agriculture ne souhaite pas liquider les deux sociétés, tant qu'une solution de rechange n'a pas été trouvée. L'une de ces solutions serait de convoquer une petite réunion de bailleurs de fonds à Conakry et de demander aux financiers des projets agricoles comportant des achats d'intrants de prévoir que ces achats couvrent non seulement les besoins des paysans encadrés mais encore, pour des montants modestes, les besoins en engrais et petit outillage de la zone. Cette solution n'est pas déraisonnable puisque de toute façon c'est dans le cadre des projets agricoles financés par les bailleurs de fonds que se situera l'essentiel de la demande d'intrants agricoles.

36. Compte tenu de cette situation, l'USAID pourrait adopter la position suivante:

- a) reporter à fin 1988 ou à mars 1989 la date limite pour le déblocage de la deuxième tranche;
- b) aider le gouvernement guinéen à préparer la réunion de bailleurs de fonds sur les engrais et les petits outillages;
- c) demander qu'AGRIMA restreigne dès maintenant ses opérations à la vente de petit outillage et que par conséquent le volume de ses achats soit limité à des montants modestes (par exemple 200 à 300 millions de GNF). Bref, au total les achats annuels d'AGRIMA ET SEMAPE ne devraient pas dépasser 500 millions de GNF et leurs dépenses de personnel devraient être réduites de façon plus ou moins proportionnelle.

37. Pour conclure, il est clair que la performance de la Guinée dans la privatisation des 4 entreprises d'Etat visées par l'opération AEPRP est décevante. Cependant, le compromis proposé est justifié par des considérations tactiques: au moment où le gouvernement guinéen doit s'attaquer à des problèmes extrêmement difficiles (taux de change, politique salariale, prix alimentaires), il serait inopportun de consacrer trop d'énergie à la liquidation d'AGRIMA et SEMAPE, opérations bien modestes par rapport à d'autres problèmes de privatisation (ONAH par exemple). A ce stade de l'évolution du programme de réforme, c'est un petit nombre de très grandes questions qui doivent retenir l'attention des bailleurs de fonds. Si la Guinée adopte une attitude énergique dans la solution des grands problèmes, non seulement le déblocage de la deuxième tranche mais une deuxième opération AEPRP devraient être envisagés.

JUSTIFICATION MACROECONOMIQUE D'UNE DEUXIEME OPERATION AEPRP

38. Une combinaison adéquate de prêts/dons à décaissement

rapide et de réformes macroéconomiques va probablement dominer l'aide publique à la Guinée au cours des dix prochaines années. En 1988 plus de \$100 millions d'aides à la balance des paiements sont attendus, principalement de l'IDA et de ses co-financiers, (\$58 millions en liaison avec la première opération SAL et \$34 millions en liaison avec les premiers déboursements de la deuxième); c'est en moyenne près de \$80 millions d'aides à la balance des paiements (y compris les rééchelonnements de dette) qui seront nécessaires chaque année au cours de la période 1989-93; ces montants représentant plus de 40% des flux d'aide publique totale espérée au cours de cette période 1/. Dans de telles conditions, tous les bailleurs de fonds qui attachent une haute priorité au processus d'ajustement et aux réformes macroéconomiques et sectorielles se doivent d'affecter une part essentielle de leur assistance à ce type d'opérations.

39. Comme nous l'indiquions précédemment, le rythme de l'exécution des réformes se ralentit et une nouvelle reprise de l'effort d'ajustement paraît aujourd'hui nécessaire. Il convient cependant de souligner que les points faibles de la performance économique guinéenne ont été correctement identifiés par le gouvernement, notamment dans la déclaration de politique économique préparée en avril 1988 par le Ministère du Plan en vue de la négociation du deuxième crédit d'ajustement structurel. Ce document indique très clairement dans quel sens doit être orienté un deuxième train de réformes macroéconomiques et sectorielles:

- achèvement de la réforme administrative; renforcement de la gestion budgétaire et fiscale;
- développement de l'infrastructure; promotion des ressources humaines;
- assouplissement de la politique tarifaire et de la gestion du taux de change;
- vérité des prix dans le secteur parapublic; meilleure gestion du secteur;
- poursuite des programmes de privatisation; promotion de la petite entreprise;
- amélioration du cadre juridique et de l'environnement institutionnel en vue de l'épanouissement de l'investissement privé.

40. La simple énumération des têtes de chapitre suffit à montrer l'ampleur et la diversité des réformes à entreprendre. Le seul reproche qui puisse être fait à cette liste, c'est peut-être d'être trop longue et de ne pas identifier plus nettement le plus petit nombre de réformes particulièrement urgentes. Dans les circonstances actuelles, et compte tenu de la priorité qu'attache

1/ Prévisions de balance des paiements préparées par la Banque Mondiale.

l'USAID aux politiques d'incitation et à la relance de l'activité du secteur privé, nous serions tentés d'attacher une importance particulière aux trois objectifs suivants:

- l'ajustement constant des taux de change en vue de faire repartir l'import-substitution (production vivrière notamment) et les activités d'exportation qui après l'élan donné par la libéralisation du commerce et des prix risquent de s'essouffler sans impulsion supplémentaire;
- la consolidation de cette politique d'ajustement du taux de change effectif réel grâce à des efforts vigoureux pour résister aux pressions inflationnistes, au moyen d'une politique budgétaire et salariale de plus en plus ferme;
- les politiques et les projets visant à dynamiser la production, le commerce et le transport des produits agricoles nationaux (notamment le riz et les autres cultures vivrières).

41. L'accomplissement de ces trois objectifs est une tâche techniquement complexe qui comporte des risques politiques. Beaucoup de Guinéens semblent d'ailleurs penser que l'ajustement des taux de change et des prix des produits vivriers importés non seulement comporte de sérieux dangers sur le front politique et social, mais encore est incompatible avec une lutte contre l'inflation (compte tenu de la part de dépenses en devises dans la production et la consommation guinéennes). En Guinée comme ailleurs le processus de réforme sera donc toujours menacé par la tentation démagogique: tandis que le pouvoir calme l'opinion par la distribution d'avantages sociaux incompatibles avec la rigueur financière, la campagne contre l'inflation pourrait reposer principalement sur la stabilisation du taux de change et le blocage du prix des produits vivriers importés. Il est clair pourtant que la compétitivité à long terme de l'économie guinéenne dépend précisément d'une manoeuvre économique et financière délicate, à savoir que l'ajustement des taux de change aille plus vite que l'inflation intérieure. La Guinée avait réussi cette manoeuvre en 1986. Si les tendances observées depuis un an se maintiennent, les progrès réalisés en 1986-87 sont sérieusement menacés.

42. La plupart de ces sujets sont du ressort du FMI, qui doit envoyer une mission en juin pour négocier un nouveau programme (stand by ou Facilité d'Ajustement Structurel). Le maintien d'un dialogue efficace entre la Guinée et le FMI et la qualité de la performance guinéenne dans l'exécution des programmes agréés sont donc des objectifs prioritaires que les bailleurs de fonds bilatéraux s'efforceront de soutenir.

43. Pour conclure, si comme nous l'espérons le gouvernement guinéen fait preuve de l'énergie nécessaire pour relancer le processus d'ajustement, et notamment négocie et exécute un programme efficace avec le FMI, l'USAID devrait accorder une haute priorité

au financement de nouvelles opérations du type AEPRP.

UNE DEUXIEME OPERATION AEPRP CENTREE SUR LA POLITIQUE VIVRIERE

44. Tous les responsables guinéens reconnaissent que l'un des principaux objectifs de la politique de réformes doit être la relance de la production vivrière. L'autosuffisance alimentaire est un slogan politique qui plaît à la plupart des pays africains. En Guinée, une réduction progressive des importations alimentaires est d'autant plus souhaitable que les conditions climatiques et les traditions agricoles confèrent à la Guinée un avantage comparatif en matière de production rizicole, dont disposent très peu d'autres pays d'Afrique.

45. la plupart des bailleurs de fonds semblent partager ce point de vue. Un rapport de la Caisse Centrale en cours de préparation, propose d'ambitieux objectifs de reconquête du marché intérieur. Les experts de la Banque Mondiale sont moins unanimes. Cependant, les prévisions de balance des paiements figurant dans leur dernier rapport sont basées sur les trois hypothèses suivantes:

- croissance modérée des exportations minières (+14% en prix constants de 1986 à 1993)
- amorce d'une diversification des exportations (café et pêche)
- stabilisation relative des importations grâce à la chute des importations vivrières (-20% en prix constants de 1986 à 1993), ce qui suppose une chute beaucoup plus forte encore des importations de riz.

46. Le succès d'une politique vivrière visant à réduire progressivement la consommation de riz importé dépend d'un grand nombre de facteurs tels que l'amélioration rapide du réseau routier et de beaucoup d'autres infrastructures, la mise en place d'un système efficace de vulgarisation agricole, les progrès de la recherche agronomique et l'identification des obstacles institutionnels au développement de l'agriculture paysanne. Il apparaît toutefois que les interventions les mieux conçues et les projets les plus ambitieux dans chacun de ces domaines seront sans efficacité s'ils ne s'appuient pas sur un système d'incitations particulièrement dynamique.

47. Des progrès spectaculaires (suppression des prélèvements sur les récoltes; libéralisation de la collecte et des prix; libéralisation des transports routiers) ont été réalisés dans ce domaine; ils ont été analysés précédemment. Néanmoins, pour des raisons sociales évidentes, le gouvernement guinéen est souvent tenté d'intervenir sur le marché en freinant la hausse des prix du riz importé. Les données chiffrées disponibles ne permettent pas de déterminer quel impact ces interventions ont pu avoir sur les prix et la production de riz et des autres produits

vivrier guinéens. En effet, bien que le Ministère du Plan ait fait des efforts remarquables pour reconstruire un système statistique cohérent, les statistiques relatives au marché du riz portent principalement sur Conakry; or c'est surtout sur les marchés de l'intérieur qu'il est urgent de mesurer l'impact immédiat de facteurs tels que le volume et le prix de vente des importations de riz et l'incidence future des aménagements envisagés de l'infrastructure routière.

48. Malgré ces problèmes, les phénomènes suivants méritent d'être soulignés et analysés dans le cadre d'une réflexion stratégique sur les objectifs à long terme de la politique vivrière:

- a) en 1986 et en 1987 la consommation de riz a fortement augmenté. Une part notable de cette augmentation est venue de l'importation, grâce notamment à une aide alimentaire substantielle (la Guinée a importé 100.000 tonnes de riz en 1985, 150.000 tonnes en 1986, et 120.000 tonnes en 1987)
- b) ces importations ont permis au gouvernement guinéen de geler le prix du riz importé au niveau bas de 100 GNF par kg d'août 1986 à avril 1987; de ce fait l'écart entre les prix du riz local et du riz importé est passé de 50% au cours de la période Décembre 1985-Avril 1986 à 65% au cours de la période Décembre 1986-Avril 1987. 1/
- c) la part du riz local dans la consommation de riz de Conakry est insignifiante: moins de 5% au début de 1987. Il n'est pas possible de déterminer le poids relatif des différents facteurs qui expliquent ce phénomène (subvention indirecte à la consommation du riz importé résultant de l'aide alimentaire et du gel des prix du riz; inélasticité provisoire de la production vivrière nationale du fait des coûts de transports; inélasticité plus durable de la production dans la Guinée Maritime et les zones relativement proches de Conakry); .
- d) en mai 1987, le prix du riz importé sur le marché de Conakry a commencé à monter et depuis janvier 1988 le gouvernement a accepté d'ajuster le "prix officiel" du riz de l'aide alimentaire (sur la base du prix mondial, des coûts de transport et des marges de commercialisation); cet ajustement a quelque peu accéléré la hausse du prix du riz importé (environ 180 GNF par kg en avril 1986);
- e) du fait de la hausse du prix du riz importé, l'écart entre le prix du riz local et celui des importations a sensiblement diminué: la moyenne était inférieure à 30% au cours de la période décembre 1987 - avril 1988 1/. Néanmoins la part du riz local dans la consommation des habitants de Conakry est restée faible: moins de 10% au début de 1988.

1/ Voir Annexe III

49. Ces constatations appellent, semble-t-il, les commentaires suivants:

- a) il sera très difficile d'augmenter rapidement la part du riz local et des autres produits vivriers guinéens dans la consommation des habitants de Conakry: il est donc probable qu'à court terme l'augmentation de la consommation alimentaire à Conakry dépendra surtout de l'importation de riz;
- b) dans un premier temps, c'est donc sur les marchés provinciaux que se livrera une bataille décisive entre le riz importé et la production vivrière nationale. Nous ne disposons d'aucun chiffre sur la consommation de riz importé sur les marchés de l'intérieur et ne pouvons absolument pas prédire si cette consommation tend à croître ou à décroître;
- c) nous pouvons cependant imaginer plusieurs scénarios: dans le cadre d'un scénario pessimiste, la consommation de riz importé pourrait augmenter sur les marchés provinciaux du fait par exemple des facteurs suivants:
 - éventuelle reprise des interventions du gouvernement sur le marché et les prix comme en 1987;
 - appréciation progressive du taux de change effectif réel du franc guinéen;
 - chute sensible des prix mondiaux du riz, non compensée par une protection même modeste du marché local;
 - modification graduelle des habitudes alimentaires: comme au Sénégal le consommateur de Conakry risque de s'habituer au goût des brisures et la préférence pour le riz local pourrait disparaître;
 - inélasticité structurelle de la production nationale de riz et autres produits vivriers qui répond peu à des incitations de prix d'ailleurs insuffisantes;
 - dans le cadre de ce scénario pessimiste, l'amélioration de l'infrastructure routière et la diminution des coûts de transport joueraient en faveur d'une diffusion du riz importé dans les centres provinciaux au lieu de faciliter l'accès au marché de Conakry des produits vivriers nationaux.
- d) Ce scénario pessimiste n'est pas le plus probable; un scénario optimiste peut également être imaginé, qui comporterait l'élimination rapide du riz importé dans les centres provinciaux et une reprise lente mais constante du marché de Conakry par la production vivrière nationale; le scénario optimiste serait basé sur les hypothèses suivantes:

- les prix mondiaux ne baissent pas; le taux de change effectif réel du franc guinéen se déprécie; le gouvernement taxe légèrement les importations de riz; le prix de détail du riz importé se rapproche donc du prix du riz local, même sur le marché de Conakry; le consommateur guinéen garde sa préférence naturelle pour le riz local;
- les commerçants commencent donc à reporter sur la collecte du riz local et des autres produits vivriers du pays l'intérêt qu'ils portent actuellement à la distribution du riz importé; les paysans s'intéressent à cette collecte; la concurrence réduit les marges commerciales à des niveaux raisonnables;
- l'amélioration de l'infrastructure et des transports routiers (et l'entretien satisfaisant des pistes rurales) a surtout pour effet de réduire le coût du riz guinéen et des autres cultures vivrières sur les marchés urbains et même à Conakry;
- encouragé par un prix du riz de plus en plus rémunérateur, le paysan guinéen augmente sa production et ses ventes; cette expansion résulte d'abord de l'extension des surfaces cultivées, puis d'un début d'intensification lié à l'emploi de techniques culturales simples et à faible contenu d'intrants importés; enfin, l'augmentation des rendements de base facilite l'emploi de techniques plus sophistiquées (aménagements; intrants chimiques; mécanisation);
- bref, au moyen d'une série continue d'innovations techniques efficacement appliquées la production vivrière fait preuve d'une élasticité remarquable et devient l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie guinéenne.

50. On peut donc penser que l'un des objectifs principaux de futures opérations AEPRP devrait être d'encourager le scénario optimiste dans le cadre d'un plan d'action concerté avec le gouvernement guinéen et les autres bailleurs de fonds. Ce plan d'action comporterait les éléments suivants: (i) un accord de principe sur des objectifs spécifiques de production et d'importation; (ii) la mise en place des éléments statistiques et des moyens d'analyse nécessaires pour transformer ces objectifs théoriques en programmes réalisables par toutes les parties; (iii) la définition des plans d'action et des politiques sectorielles permettant d'atteindre les objectifs finalement retenus.

A. ACCORD DE PRINCIPLE SUR DES OBJECTIFS THEORIQUES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

51. La politique vivrière, et notamment ses implications sur le front des prix, est un sujet tellement sensible qu'un dialogue constant entre le gouvernement et l'ensemble des bailleurs de fonds concernés est essentiel à la création d'un consensus. La première démarche à entreprendre serait donc d'inciter le gouvernement

à organiser une première réunion de bailleurs de fonds sur les objectifs globaux d'une stratégie à long terme appropriée. Cette réunion serait préparée par une concertation particulièrement étroite entre trois organismes d'aide:

- la Banque Mondiale, leader du groupe consultatif;
- la Caisse Centrale, qui vient d'entreprendre une étude très intéressante des problèmes rizicoles;
- l'USAID, dont l'aide alimentaire, les opérations AEPRP et d'autres interventions plus sectorielles peuvent jouer un rôle capital dans la mise en oeuvre de la stratégie agréée.

52. Malgré des divergences probables sur les objectifs et le rythme d'exécution, les concertations préalables et la réunion de bailleurs de fonds devraient aboutir rapidement à un accord satisfaisant sur les quatre principes généraux suivants:

- a) L'autosuffisance alimentaire n'est pas un objectif réaliste à court terme; c'est de façon graduelle que les importations de riz pourront être réduites à un niveau modeste;
- b) La reconquête du marché intérieur doit commencer en dehors de Conakry. Dans une première phase il est essentiel d'arrêter la progression du riz importé dans la consommation des centres provinciaux;
- c) Après cette première opération d'urgence, une deuxième phase de deux ou trois ans devrait aboutir à l'élimination quasi totale des consommations de riz importé en dehors de Conakry;
- d) C'est seulement dans une troisième phase d'environ cinq ans qu'une chute substantielle des importations de Conakry sera possible, l'objectif final restant provisoirement indéterminé.

53. Parallèlement à l'accord général sur des objectifs théoriques, la réunion proposée devrait aboutir à un accord préliminaire sur les moyens de cette politique:

- a) mise en oeuvre d'une politique globale visant principalement à augmenter la production rizicole, mais comportant également des interventions en faveur d'autres cultures (maïs; fonio; manioc notamment);
- b) haute priorité aux actions diffuses (programme semencier; vulgarisation) impliquant un grand nombre de paysans; actions plus modestes dans le domaine des aménagements lourds à coût élevé et à haut risque;
- c) cohérence nécessaire des politiques nationales et régionales en matière de crédit et d'intrants;

- d) organisation de programmes ambitieux de recherche agronomique et de tests portant à la fois sur les variétés locales et importées, les techniques culturales, les intrants, les systèmes de culture et les institutions rurales;
- e) mise en place et entretien d'un réseau routier national adéquat et de bonne qualité; actions diffuses sur le plan des pistes rurales; politique de transport axée sur la concurrence; assistance au petit transporteur (allocation de devises et crédit);
- f) maintien de systèmes de collecte et de commercialisation basés sur le commerce privé; assistance au petit commerçant rural et aux paysans désirant participer à la commercialisation primaire des produits;
- g) politique d'incitations visant à accroître la rentabilité relative de la production vivrière nationale.

54. C'est sur le point g) que la discussion sera probablement la plus animée; il devrait néanmoins être possible de parvenir à un accord sur quelques uns des thèmes suivants:

- a) les prix sont l'un des nombreux facteurs qui influencent la production;
- b) des écarts trop sensibles entre le prix du riz importé et du riz local et toute forme de subvention des importations vivrières auront des effets néfastes sur la production vivrière guinéenne et les habitudes alimentaires;
- c) une protection modérée de la production nationale est désirable.

55. C'est vraisemblablement sur les modalités du système de protection (prix; volume et timing de l'aide alimentaire; restrictions quantitatives à l'importation; taxation fixe ou variable du riz importé; rôle du taux de change) que les divergences de vue seront les plus fortes.

B. MISE EN PLACE DES MOYENS D'ANALYSE APPROPRIES

56. Ces moyens d'analyse devront porter sur l'ensemble des thèmes retenus par la première réunion de bailleurs de fonds. Cependant un effort particulier devrait être entrepris dans trois domaines

- a) analyse des préférences des consommateurs par région et par centre urbain (notamment dans toutes les villes de province); mesure des écarts constatés entre les prix des

produits locaux et importés; impact sur la structure de la consommation;

- b) analyse des systèmes de transport et de commercialisation; coûts; impact sur l'offre;
- c) sensibilisation de l'opinion guinéenne sur les choix stratégiques que ces analyses impliquent.

C. DEFINITION ET MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNE

57. L'objectif ultime de ces travaux et de ces réunions serait de parvenir à des déclarations de politique vivrière commune comportant tous les éléments d'un plan d'action détaillé et de ses différentes phases opérationnelles. Les orientations de ce plan d'action sont évidentes, les modalités de sa mise en oeuvre seront définies progressivement.

58. Bref, nous pensons que la politique vivrière peut être au coeur d'une éventuelle deuxième opération AEPRP. La préparation de cette opération porterait à la fois sur les objectifs de la politique vivrière envisagée, sur les éléments d'analyse à mettre en place et sur les bases d'une politique de coordination de l'aide dans ce domaine.

PRIVATISATION DE PROSECO, FRUITEX, SEMAPE ET AGRIMA

1. La liquidation de ces quatre entreprises est une des principales conditions du déblocage de la deuxième tranche de l'opération AEPRP. La raison d'être de cette liquidation était d'une part d'éliminer des entreprises mal gérées et déficitaires et d'autre part de libéraliser le secteur du commerce des produits agricoles exportés (PROSECO pour le café; FRUITEX pour l'ananas, les mangues et autres fruits tropicaux) et la distribution des intrants agricoles (SEMAPE pour les engrais et AGRIMA pour le matériel agricole); l'objectif final était en effet d'encourager le développement d'une activité commerciale et industrielle privée dans ces différents secteurs.
2. Le principe du désengagement de l'Etat de ces quatre entreprises a été confirmé par une décision du Comité de Coordination Economique et Financière en 1987. Le Ministère du Commerce (aujourd'hui Industrie et Commerce) a été chargé d'appliquer la mesure dans le cas de PROSECO et de FRUITEX; le Ministère du Développement Rural (aujourd'hui Agriculture) dans le cas de SEMAPE et d'AGRIMA.
3. Dans tous les cas, les Ministères compétents ont interprété à leur manière les décisions de principe prises par le gouvernement. Au lieu de fermer les entreprises et de liquider leurs actifs, ils ont cherché à privatiser leur capital et leur gestion au moyen de la création d'une société d'économie mixte à majorité privée (investisseurs étrangers et/ou guinéens), dans laquelle le gouvernement retiendrait seulement une participation modeste (20 à 30%) qu'il pourrait d'ailleurs ultérieurement recéder à des partenaires privés. Cette méthode n'est pas en contradiction avec l'esprit de l'opération AEPRP; en effet, le but de cette quasi privatisation des quatre entreprises d'Etat n'était pas de maintenir une situation de monopole, mais de stimuler la concurrence entre des sociétés d'économie mixte gérées comme des affaires privées et d'autres entreprises privées (industrielles ou commerciales) opérant dans les mêmes secteurs.
4. A ce jour, aucune des quatre entreprises d'Etat n'a encore été transformée en société d'économie mixte. Mais tandis que la stratégie de privatisation a des chances sérieuses de réussir dans le cas de PROSECO et de FRUITEX, elle paraît vouée à l'échec dans le cas de SEMAPE et d'AGRIMA.

PROSECO

5. PROSECO (Produits secs et oléagineux) est une entreprise d'Etat dont la fonction est d'assurer la collecte, le traitement et l'exportation de produits agricoles guinéens, principalement le café et les produits du palmier à huile. En 1969, le gouvernement guinéen a acheté en Allemagne occidentale des machines permettant le triage et le calibrage du café vert pour l'exportation, ainsi que la torréfaction et l'ensachage de café pour la consommation locale. Nous avons visité le bâtiment et les installations qui

paraissent être en excellent état. En fait, le matériel acheté en 1969 n'est utilisé que depuis 1982, le niveau des prix pratiqués jusqu'à cette date par le gouvernement décourageant toute vente de café par les circuits guinéens officiels. Nous n'avons pas eu communication du bilan et du compte d'exploitation de PROSECO pour 1987. Selon le personnel de PROSECO, les ventes de café vert ont été modestes et PROSECO a tenté de compléter ses recettes en mettant ses installations industrielles à la disposition d'autres acheteurs de café. En outre, PROSECO a été invité par le gouvernement guinéen à entreprendre la collecte de noix palmistes, mais n'a pu écouler qu'une partie de ses achats. Cette perte devrait être compensée par une subvention qui n'a pas été versée par le gouvernement.

6. La qualité des installations industrielles de PROSECO est l'un des facteurs qui ont retenu l'attention du groupe l'Aiglon. L'Aiglon est une société suisse basée à Genève, contrôlée par un commerçant malien, qui depuis 1984 a développé ses activités commerciales en Guinée et, à plus long terme, envisage l'exportation de légumes hors saison vers l'Europe.

7. Pour l'instant c'est PROSECO qui intéresse l'Aiglon. Le capital de la future société d'économie mixte "PROSECO SA" serait réparti de la façon suivante:

- investisseurs étrangers: 40%, dont 25% pour l'Aiglon et 15% pour IPT, une autre société suisse appartenant en fait au même groupe
- investisseurs guinéens: 35%, dont 20% pour Rouguy Barry and Brothers, et 15% pour Bah dit Bobo, deux commerçants actifs et bien introduits en Guinée
- gouvernement guinéen: 25%.

8. Un protocole d'accord et un projet de Convention ont été mis au point entre les partenaires privés et les services guinéens compétents. Approuvé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, ce projet a été soumis au Ministère de la Justice. Il sera ensuite revu par le Comité de Coordination Economique et Financière et visé par le Président. Aussi bien les partenaires privés que le Ministère du Commerce et de l'Industrie sont persuadés que la procédure en cours sera menée à bonne fin et que la nouvelle société sera officiellement constituée trente jours après le visa du Président. La nouvelle Convention sera signée pour une durée initiale de cinq ans (renouvelable). Les promoteurs espèrent que la nouvelle société fonctionnera avant le mois d'octobre 1988, quand commenceront les exportations de café de la nouvelle compagnie.

9. Dès que PROSECO SA sera constituée, l'entreprise d'Etat PROSECO sera automatiquement liquidée. Le gouvernement guinéen espère qu'une grande partie du personnel de l'entreprise d'Etat (50 employés) sera engagée par PROSECO SA. La nouvelle société reprendra les installations industrielles de PROSECO, créera un petit laboratoire d'analyse de la production de café et de cacao, assurera la collecte du café, encadrera les paysans producteurs et distribuera un insecticide indispensable à la récolte (pour éliminer des

u

fourmis dont la présence sur les caféiers rend la cueillette presque impossible).

10. En créant PROSECO SA, l'Aiglon et ses associés guinéens espèrent accaparer une part substantielle de la production guinéenne de café et promouvoir une marque de réputation mondiale. Cependant, PROSECO n'aura pas le monopole de l'exportation du café guinéen. Les deux principaux concurrents sont les sociétés SOGUICAF (Intérêts britanniques) et INDEX (intérêts grecs). La répartition des timbres de l'OIC entre ces trois sociétés et les nombreux commerçants opérant dans le secteur sera déterminante pour la rentabilité de l'entreprise. Le quota guinéen est actuellement fixé à 5000 tonnes; mais dès 1987, la production guinéenne avait atteint 5500 tonnes. Néanmoins, les promoteurs de PROSECO SA sont convaincus que la nouvelle société sera profitable dès la première année, même si la part du quota guinéen qui lui est attribuée est très inférieure à ce qu'ils demandent.

FRUITEX

11. FRUITEX fonctionne depuis de nombreuses années; l'entreprise d'Etat achète les fruits (ananas et mangues) à la Fédération des coopératives fruitières, qui groupe six coopératives (comprenant chacune environ 100 planteurs). Quatre coopératives sont dans la région de Kindia; toutes sont situées dans des zones relativement proches de Conakry (moins de 150 km). Les coûts de transport routier en Guinée sont donc modestes et diminueront avec l'amélioration progressive de l'infrastructure routière. FRUITEX a quatre camions de huit tonnes, des bureaux à Conakry et un entrepôt et des installations de conditionnement sur la route de l'aéroport.

12. Lors de sa création, FRUITEX vendait la plus grande partie de sa production à l'Europe de l'Est; récemment, FRUITEX a tenté de pénétrer les marchés d'Europe occidentale, plus exigeants sur le plan de la qualité. Cette tentative n'a que médiocrement réussi.

13. Le principal obstacle au développement des ventes de FRUITEX est un problème de transport international. La solution la plus économique serait le transport d'ananas par la voie maritime (cargos réfrigérés); mais les quantités à transporter dépassent beaucoup la capacité de production de la Guinée; l'affrètement d'avions cargo serait possible, si FRUITEX pouvait garantir l'envoi régulier d'au moins 40 tonnes de fruit par semaine; la capacité fret disponible des avions desservant régulièrement Conakry ne dépasse pas 10 tonnes par semaine.

14. Avec l'aide de son futur partenaire - la société italienne AFRUIT - l'entreprise d'Etat s'est efforcée de relancer ses exportations vers l'Europe: 150 tonnes vers l'Italie en décembre 1987; 62 tonnes au début de 1988. Cependant les marges commerciales sont modestes et les risques élevés; récemment, une expédition de 40 tonnes de fruits sur l'Egypte a été annulée à la dernière minute; un contrat européen a également été rompu, faute de moyen de transport (grève d'une compagnie aérienne). Les problèmes de stockage et de transport seraient plus faciles à résoudre si la Guinée

disposait d'entrepôts frigorifiques. Les installations frigorifiques nécessaires pour un entrepôt d'une capacité de 200 tonnes ont été assemblées en Italie par la société AFRUIT. Elles seront expédiées à Conakry quand la nouvelle direction de l'aéroport aura décidé de leur emplacement.

15. Les négociations relatives à la transformation de FRUITEX en société d'économie mixte paraissent très avancées. Le capital de la nouvelle société (SOGUIFRUIT) serait réparti de la façon suivante:

- investisseurs étrangers: 51% (essentiellement la société AFRUIT, elle-même filiale d'une grande entreprise italienne COGIS-CCPL)
- investisseurs guinéens: 24% (Bah dit Bobo et IDS)
- gouvernement guinéen: 25%.

16. Comme dans le cas de PROSECO, un protocole d'accord a été mis au point entre le gouvernement et ses partenaires privés; les représentants de la société italienne sont venus plusieurs fois à Conakry pour signer ce protocole, qui n'a pas encore été approuvé par les autorités guinéennes. En outre, il semblerait maintenant que la société italienne envisage de modifier la structure du capital de SOGUIFRUIT. Certes, le fait que des relations commerciales existent déjà entre FRUITEX et AFRUIT paraît être un facteur favorable au bon dénouement final de cette opération. Il est peu probable, cependant, que la création de la nouvelle société d'économie mixte intervienne rapidement.

17. Il convient de noter que SOGUIFRUIT ne disposera d'aucun monopole en ce qui concerne la vente des fruits guinéens. L'accès au marché italien représenterait cependant un atout considérable pour ce secteur de l'agro industrie guinéenne. AFRUIT pense que les marges commerciales de la vente d'ananas en Italie seront tout à fait substantielles.

SEMAPE ET AGRIMA

18. Comme suite à la décision du Comité de Coordination Economique et Financière de fermer SEMAPE et AGRIMA, le Ministère de l'Agriculture a créé une commission ad hoc chargée d'exécuter la décision du CCEF dans les délais prescrits (mars 1988). Cependant, cette commission a conclu qu'au lieu de liquider les deux entreprises il devrait être possible de les privatiser sur les bases suivantes:

- a) fusion de SEMAPE et d'AGRIMA: comme le marché des intrants agricoles est modeste et en faible expansion, la fusion paraît nécessaire pour assurer le plein emploi des moyens disponibles et organiser dans des conditions économiques un réseau régional de points de vente;
- b) appel à des opérateurs privés étrangers et guinéens (commerçants; producteurs d'engrais; fabricants de matériel agricole);

76

c) création d'une société d'économie mixte avec participation minoritaire de l'Etat.

19. Par une lettre du 7 novembre 1987, le Ministre de l'Agriculture a écrit à plusieurs entreprises ayant marqué un certain intérêt pour le secteur. Parmi les entreprises contactées, citons les suivantes:

- Chadeco Ltd (Grande Bretagne)
- Guinea International Investment (Guinée/Grande Bretagne)
- LAG (Ateliers de Guinée)
- Massey Ferguson
- Mohammed Camara et Frères
- Siatou Development
- Société des Potasses d'Alsace

20. A ce jour, le Ministère a reçu trois réponses:

- une réponse négative de LAG
- une réponse ambiguë des Potasses d'Alsace (envisagerait de s'intéresser à la distribution d'engrais, dans le cadre d'un accord comportant des éléments de monopole et de subvention)
- une réponse d'attente de Guinea International Investment (prête à envoyer des experts pour évaluer les actifs des deux entreprises et examiner la situation du marché)

21. Avant de recevoir les experts de Guinea International Investment, le Ministère de l'Agriculture a créé une sous-commission interministérielle (Agriculture; Plan; Finances) chargée d'évaluer les actifs des deux entreprises. Le rapport de la sous-commission vient d'être présenté au Ministre.

22. La lenteur de la procédure, le manque d'enthousiasme d'éventuels partenaires, la faiblesse du marché permettent de penser que la privatisation a peu de chances d'aboutir. De nouveaux contacts avec d'autres partenaires (Allemagne de l'Ouest; Roumanie) viennent d'être pris. Il est peu probable qu'ils donnent des résultats positifs. En réalité, le marché des engrais et du matériel agricole va probablement s'organiser progressivement en dehors de SEMAPE et d'AGRIMA. Déjà plusieurs sociétés privées se sont installées en Guinée et vendent du matériel agricole. Tel n'est pas le cas dans le secteur des engrais, parce que les investisseurs savent que l'essentiel des ventes d'engrais en Guinée sera lié à des projets agricoles, financés par différents bailleurs de fonds, qui organiseront eux-mêmes les appels d'offre, l'importation et la distribution des engrais payés par le projet.

23. Tandis que les pourparlers en vue de la création d'une société d'économie mixte traînent en longueur et ne progressent pas, SEMAPE et AGRIMA continuent de vivre dans des conditions précaires et leurs résultats opérationnels ne sont guère satisfaisants.

24. En 1987, SEMAPE a vendu pour 285 millions de GNF de produits (engrais; pesticides; semences) dont le coût était estimé à 243 millions de GNF. Compte tenu des dépenses d'exploitation (salaires; frais opérationnels

divers; taxes), SEMAPE estime avoir réalisé un profit net de 14 millions de GNF. Cette analyse ne prend pas en considération les points suivants:

- la plus grande partie des ventes de SEMAPE correspondent à des produits donnés en 1986 par le Canada, le Japon et le Maroc; nous ne savons pas à quel prix ces produits ont été cédés à SEMAPE;
- à supposer même que ces importations aient été cédées à SEMAPE au prix couvrant les marges commerciales que prend SEMAPE ne tiennent compte ni du coût de remplacement des produits (inflation mondiale; dépréciation de la monnaie guinéenne), ni du coût financier de stocks qui s'écoulent semble-t-il très lentement, ni de la dégradation rapide de certains produits.

25. La situation d'AGRIMA est plus inquiétante encore. En 1987, les ventes d'AGRIMA ont atteint 1,4 milliard de GNF, la valeur du matériel vendu étant estimée à 1,1 milliard. Compte tenu de frais d'exploitation divers (72 millions) et de taxes (78 millions), le bénéfice net de l'entreprise est estimé à 156 millions de GNF. Cependant, outre les remarques déjà faites à propos de SEMAPE, il convient de souligner que 90% des ventes d'AGRIMA sont des ventes à crédit à des collectivités publiques ou à des personnes privées. En 1987, les paiements effectués par les clients d'AGRIMA au titre des ventes au comptant (143 millions) et des ventes à crédit (1248 millions) ont atteint 209 millions de GNF. Il est donc probable que le taux de recouvrement des créances d'AGRIMA sera très faible et que le déficit sera élevé.

26. Le maintien d'AGRIMA paraît d'autant moins justifié que l'entreprise ne dispose plus guère de stocks de valeur (surtout des pièces de rechange pour un matériel ancien qui n'est guère réparable), donc ne peut guère satisfaire de nouveaux clients qu'en important du matériel sur commande, comme le ferait aussi bien n'importe quel importateur.

27. En dépit de cette situation, le Ministère de l'Agriculture refuse de liquider SEMAPE et AGRIMA, tant qu'une nouvelle structure n'a pas été créée qui reprendra les actifs et les activités des deux entreprises, activités jugées stratégiques pour le secteur agricole.

28. La seule justification pour la recherche d'un éventuel compromis est que, tout compte fait, les déficits de SEMAPE et même d'AGRIMA sont relativement modestes et que l'existence de ces deux entreprises n'est pas en fait un obstacle au développement d'une activité parallèle. Au moment où le gouvernement guinéen doit concentrer toute son attention sur des problèmes plus importants et plus urgents (taux de change; gestion budgétaire; politique des salaires; prix des produits vivriers; privatisation de l'Office National des Hydrocarbures), les problèmes de SEMAPE et d'AGRIMA paraissent relativement mineurs.

29. Les éléments d'une éventuelle solution de compromis pourraient être les suivants:

- a) SEMAPE continue provisoirement d'opérer au ralenti, réduisant ses dépenses courantes au minimum indispensable pour gérer et écouler le stock existant;
- b) AGRIMA réduit sensiblement ses dépenses et concentre ses activités sur le petit matériel agricole;
- c) avec l'aide de l'USAID, le gouvernement guinéen organiserait à Conakry une réunion de bailleurs de fonds sur la question des intrants agricoles. L'un des objectifs serait d'organiser dans l'ensemble du pays un système de distribution des engrais et petits outils, à partir des projets agricoles financés par les bailleurs de fonds. Bref, dans leurs achats d'engrais et de matériel pour le compte de leurs projets, les bailleurs de fonds tiendraient compte des besoins (modestes) des paysans qui ne sont pas directement encadrés par chaque projet et feraient savoir aux paysans et aux commerçants que ce matériel et ces engrais peuvent être achetés dans leurs entrepôts;
- d) dès que le système décrit ci-dessus commence à être mis en place, le gouvernement guinéen ferme SEMAPE et AGRIMA.

30. Lors d'une réunion au Ministère de l'Agriculture, nous avons le sentiment que ce compromis serait acceptable par le gouvernement guinéen. Le jour de notre départ, nous avons reçu un compte provisionnel d'exploitation pour SEMAPE/AGRIMA limitant l'essentiel de leurs activités aux engrais, pesticides, semences et au petit matériel agricole.¹ Malheureusement, au lieu de représenter une réduction majeure du volume d'activité des deux entreprises, ce compte prévisionnel envisage un chiffre d'affaires total de 1,6 milliard de GNF, comme en 1987.

CONCLUSION

31. Compte tenu de ce qui précède, nous pensons que le problème de la privatisation des quatre entreprises du secteur agricole pourrait être traité de la façon suivante:

- a) accorder des délais supplémentaires pour le décaissement de la deuxième tranche, en vue de faciliter l'aboutissement final des négociations en cours pour la privatisation de PROSECO et de FRUITEX;
 - b) indiquer que dans le cas de SEMAPE et AGRIMA l'USAID est prête à négocier sur les bases décrites au paragraphe 29 ci-dessus;
 - c) envisager de débloquer la deuxième tranche quand le gouvernement et l'USAID s'étant mis d'accord sur la solution de compromis, le
-

1/ Voir Appendices A - B - C - D à la présente Annexe

gouvernement aura effectivement pris les mesures nécessaires pour réduire de façon substantielle les achats, les ventes et les coûts d'opération de SEMAPE et d'AGRIMA;

- d) imputer sur les fonds de contrepartie le coût des indemnités nécessaires au licenciement du personnel qui serait licencié par les entreprises d'Etat liquidées ou privatisées.**

FUSION AGRIMA + SEMAPECOMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL CUMULE

DESIGNATIONS	REALISATION EXERCICE 1987	PREVISION NOUVELLE GESTIC
1/- Chiffre d'affaire annuel (vente totale annuelle)	1 675 921 047 GNF	1 654 220 018 GNF
2/- Prix de revient des articles vendus (valeur importation + frais portuaires)	1 326 421 713 GNF	1 503 836 380 GNF
3/- Salaire annuel	39 553 025 GNF	20 626 920 GNF
4/- Autres charges	54 331 278 GNF	30 772 535 GNF
5/- Bénéfice d'exploitation annuel (1)-(2)-(3)-(4)-	255 605 031 GNF	98 984 183 GNF

I. A.G.R.I.M.A.COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>REALISATION EXERCICE 1987</u>	<u>PREVISION NOUVELLE GESTION</u>
1/- Chiffre d'affaire annuel (vente totale annuelle)	1 390 724 996 GNF	1 104 220 018 GNF
2/- Prix de revient articles vendus (valeur importation + frais portuaires)	1 084 816 462 GNF	1 003 836 380 GNF
3/- Salaire annuel	28 727 995 GNF	14 131 920 GNF
4/- Autres charges	42 614 003 GNF	25 148 857 GNF
5/- Bénéfice d'exploitation annuel (1)-(2)-(3)-(4)	234 556 536 GNF	61 102 861 GNF

II. S.E.M.A.P.E.COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL.

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>REALISATION EXERCICE 1987</u>	<u>PREVISION NOUVELLE GESTION</u>
1/- Chiffre d'affaire annuel (vente totale annuelle)	285 196 051 GNF	550 000 000 GNF
2/- Prix de revient articles vendus (valeur importation + frais portuaires)	241 605 251 GNF	500 000 000 GNF
3/- Salaire annuel	10 825 030 GNF	6 495 000 GNF
4/- Autres charges	11 717 275 GNF	5 623 678 GNF
5/- Bénéfice d'exploitation annuel (1)-(2)-(3)-(4)	21 048 495 GNF	37 881 322 GNF

S E M A P E

LISTE PREVISIONNELLE ANNUELLE DES ENGRAIS, PRODUITS PHYTOSANITAIRES,
MATERIELS ET ARTICLES DE PECHE, DES PRODUITS VETERINAIRES, DES
ALIMENTS POUR VOLAILLE, DU MATERIEL D'ELEVAGE ET DES SEMENCES POTAGERES.

N° D'ORDRE	DESIGNATION	QUANTITE
1	ENGRAIS	100 Tonnes
2	Produits phytosanitaires	lots
3	Produits d'hormonage	233 Tonnes
4	Moteurs Hors-bord	123
5	Filets de pêche	1 700 nappes
6	Quincaillerie marine de pêche artisanale (bobine, grip, cordage, étoupe flotteurs, hameçon)	lots
7	Matériel d'élevage	lots
8	Produits vétérinaire	lots
9	Aliments pour volailles	350 Tonnes
10	Semences potagères	800 kg

GRIMA

LISTE PREVISIONNELLE ANNUELLE DES PETITS OUTILLAGES, DES
PIECES DE RECHANGE ET DES PNEUMATIQUES

N° D'ORDRE	DESIGNATION	QUANTITE (En unité)
1	Pelle (tout modèle)	24 700
2	Coupe-coupe	17 500
3	Ploche	15 000
4	Sécateur	600
5	Décortiqueurs à riz	100
6	Charrues à traction animale	2 000
7	Faucilles	45 000
8	Brouettes	15 000
9	Arrosoirs	2 000
10	Grillage (rouleau)	18 000
11	Fil de fer barbelé (rouleau)	2 500
12	Râteaux	3 500
13	Pièces rechange tracteur en fonctionnement	1 lot
14	Pneumatiques (toute dimension)	1 600

1/1

DIRECTION DU CREDIT

Propositions pour le fonctionnement
de la Ligne U S A I D

I. Principes :

La note sur la politique du crédit adressée à l'USAID en juillet 1987 précisait :

<< le fonds de contrepartie destiné au refinancement doit s'intégrer dans la politique d'ensemble menée par la Banque Centrale en matière de crédit tout en conservant sa spécificité au niveau des utilisations >>.

Par conséquent :

- le fonds de contrepartie constitue une enveloppe de refinancement des crédits à l'économie mis en oeuvre par les banques sans pour autant que ces dernières puissent y accéder automatiquement ;
- les interventions de refinancement à partir de ce fonds spécial seront donc soumises aux principes généraux de refinancement de la Banque Centrale, à savoir :
 - . la situation générale de liquidité des banques doit justifier l'intervention ;
 - . les crédits concernés doivent répondre aux critères de mobilisation définis par la Banque Centrale.

Cela étant, les propositions d'utilisation de la Banque Centrale sont les suivantes :

II. Mécanismes de fonctionnement

1°- Eligibilité des crédits : cette ligne qui ne concerne ni le commerce, ni l'immobilier et ne peut financer des importations pourrait être affectée à concurrence de :

- 50% pour le financement en faveur des PME/PMI
- 50% pour le financement en faveur de l'Agriculture et de l'Artisanat.

2°- Modalités des prêts

2.1 Présentation et instruction des dossiers :

l'instruction et la constitution des dossiers seraient de la responsabilité de la banque commerciale ; la décision de refinancement relevant exclusivement de la Banque Centrale.

2.2 Conditions des prêts aux bénéficiaires

Montant maximum de l'emprunt : 50 M. de GNF.

Crédits à court terme : (crédits de trésorerie courante des entreprises de production, crédits de campagne à l'Agriculture).

Durée : 18 mois maximum

Taux :

• secteur agricole et artisanal :

TREP⁽¹⁾ + 8 pts (15) (sans fonds de garantie)

TREP' + 5 pts (12) (avec fonds de garantie).

• Autres secteurs : TREP + 5 pts (15).

(1) TREP' = Taux de refinancement super-préférentiel = TREP - 3.

Crédits à moyen terme : (besoins en fonds de roulement, crédits de restructuration, réhabilitation et réactivation d'équipements et d'aménagements productifs préexistants sur place et dont la production aura un effet appréciable sur la balance des paiements, dépenses d'équipement en monnaie nationale, prêts spécialisés professionnels).

Durée : 2 à 3 ans - différé maximum 2 ans.

Taux : TREP' + 8 points (i5).

Autofinancement : fixé au minimum à 10% des besoins à moyen terme. Modulable selon la nature et la qualité des dossiers.

- 2.3 Risque commercial : 100% à la charge des banques sauf en ce qui concerne les crédits à l'agriculture et à l'artisanat où le risque est couvert à 60% par un fonds de garantie à créer sur la base d'une dotation initiale prélevée sur le fonds de contrepartie USAID et d'un abondement au taux de 5% du montant de chaque prêt. Le mécanisme de fonctionnement de ce fonds devra être tel qu'il ne puisse inciter les banques au laxisme en matière de recouvrement.

3. Procédures de refinancement des banques commerciales

3.1 Mobilisation :

billets souscrits par les banques à l'ordre de la Banque Centrale représentatifs des crédits en cours, accompagnés de billets primaires souscrits par les bénéficiaires et dûment causés :
<< crédit bénéficiant de l'accord sur ligne USAID n°..... >>.

3.2 Remboursement :

à l'échéance de l'effet souscrit.

4. Comptes rendus et relations USAID/Banque Centrale/
Banques Commerciales.

Banques Commerciales/Banque Centrale :

Rapport trimestriel des banques commerciales sur :

- l'utilisation des fonds USAID -
- le nombre de dossiers financés -
- montant, répartition par secteurs d'activité.

USAID/Banque Centrale :

- rapport trimestriel de la Banque Centrale sur l'utilisation des fonds avec transmission des copies des demandes de refinancement -
- transmission des copies des rapports trimestriels fournis par les banques commerciales.

Conakry, le 10 mai 1988

La Direction du Crédit.

**EVOLUTION DU PRIX DU RIZ AU DETAIL SUR LES MARCHES DE CONAKRY
en Francs guinéens par kg**

Prix officiel
pour le riz importé



Prix du riz importé



Prix du riz local.....

